

Saint Loup de Naud *Infos*

JUILLET 2024 – N°14 – Le Journal Municipal



Eglise Saint Loup



MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le début d'année a vu plusieurs projets se concrétiser et ce, malgré la lourdeur des dossiers de conception et la recherche de financements qui nous a demandé persévérance et patience. Dans cette période de restrictions budgétaires et de baisse des dotations de l'Etat, nous devons rechercher les meilleurs financements possibles !

Un dicton résume bien notre situation : « Tout vient à point à qui sait attendre » .

Les travaux réalisés en cette moitié d'année 2024 sont déjà multiples. Nous avons entrepris la réfection des chaussées à différents endroits : Chemin de la Clavoise, rue du vieux cimetière ainsi que la rue des Vieux Moulins. La rue de Vulaines s'est dotée de trottoirs et d'un ralentisseur. Dans la rue de Trainel, la réfection de la chaussée ainsi que la création de trottoirs sont actuellement en cours.

Un City-Stade devrait voir le jour d'ici fin 2024 rue de Vulaines, la plate-forme est déjà prête à l'accueillir.

Pour des raisons d'économie, nous avons choisi de remplacer les lampes à incandescence par des LED et d'éteindre les lumières de 23h à 5h du matin.

Il y a eu de nombreux mouvements au sein du personnel communal. Murielle Perraudin, Nelly Bonnavaud et Pascal Debarge ont fait valoir leur droit de départ à la retraite, bien méritée. Ils sont remplacés par Yvonne Fondere, Vanessa Penasson et Jimmy Henoux. Nous annonçons également la mutation de Stéphanie Sagot qui a été remplacée par Isabel Alves.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants qui s'installent sur notre commune en espérant qu'ils auront à cœur de s'adapter et de s'impliquer à faire vivre notre village.

Merci aux associations qui participent à animer notre commune, aux adjoints et aux conseillers municipaux pour leur engagement dans leurs tâches municipales.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

Gilbert DAL PAN, le Maire.

SOMMAIRE :

PATRIMOINE/CULTURE 3

VIE ASSOCIATIVE 17

HOMMAGE 6

LA VIE DE L'ECOLE 22

TRAVAUX 7

ETAT-CIVIL 28

PATRIMOINE / CULTURE

Chants corses et trompe de chasse

Notre église a eu le plaisir d'accueillir en octobre 2023 :

Le groupe de chants corses



Les musiciens et leurs trompes de chasse

Eglise

La commune a reçu au mois de décembre 2023 le rapport de diagnostic concernant l'état sanitaire des charpentes et couvertures de l'église. Cette analyse minutieuse de l'édifice a révélé une série de dégradations notables. La stabilisation et la restauration des toitures sont essentielles pour assurer la mise hors d'eau de l'église. Le phasage des travaux a été organisé en cinq phases qui selon les objectifs et disponibilités financières de la commune pourront être réalisées en une ou plusieurs tranches de travaux fonctionnellement indépendantes. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 748 167,50 € HT. Le dossier a été immédiatement présenté à la DRAC dont la programmation budgétaire annuelle ne lui permettra pas de subventionner l'opération en 2024.

La commune n'a donc pas inscrit à son budget la somme nécessaire au lancement de la première tranche de travaux et espère une avancée du projet en 2025.

Festival du patrimoine

Le 25 juin 2023, pour la 4e année, la commune accueillait le festival départemental "Emmenez-moi". En association avec l'événement départemental "couleur jardin", le programme s'articulait autour du thème



des jardins. A cette occasion, six jardins privés de la commune ouvraient leurs portes aux visiteurs. Spectacles, théâtre en langue des signes, expositions, ateliers et conférences rythmaient la journée. Véronique Veau, vice-présidente du conseil départemental en charge de la culture et du patrimoine, Olivier Lavenka et Hervé Biseuil directeur des affaires culturelles de Seine et Marne



venaient constater sur place la qualité des expériences proposées. La municipalité remercie les habitants de la commune et les associations qui se sont mobilisés autour de ce projet. En accord avec le service des affaires culturelles de Seine et Marne, la commune n'accueillera pas cette année le festival. Nous vous donnons

donc rendez-vous pour l'édition 2025.

Nous avons été extrêmement choqués par le vol d'œuvres exposées au lavoir, rue des vieux moulins. Une plainte a été déposée.



A toute berzingue/ Lorant Deutsch

Pour la deuxième année consécutive, le département de Seine et Marne a fait appel au comédien Lorant Deutsch pour réaliser un épisode de "A toute berzingue", série de découverte du patrimoine et de l'histoire. Une bulle a été réalisée sur l'église de Saint-Loup-de-Naud.

A retrouver sur YouTube : <https://youtu.be/nsykiheKooAhttps>:



COULEUR JARDIN 2024

L'événement départemental "couleur jardin" sera très représenté sur notre commune cette année.

Cinq jardins privés ouverts au public accueilleront les visiteurs.

Vous pouvez retrouver toutes les adresses sur le site du CAUE de Seine et Marne.



ACTION CITOYENNE

Il y a quelque temps, les élus ont été interpellés par des riverains sur la disparition de l'eau dans une des dérivation du ru du Dragon à Saint-Loup-de-Naud.

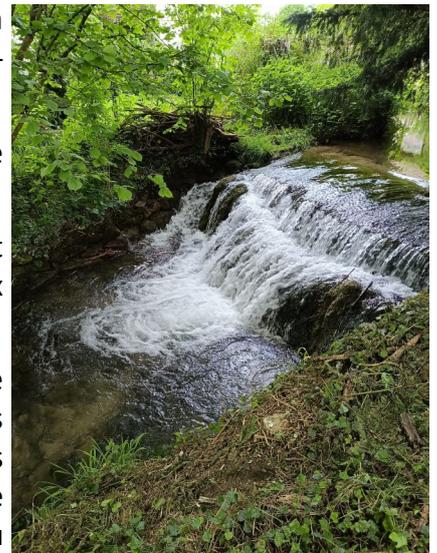
Deux élus se sont rendus sur place accompagnés du technicien de rivière du syndicat SMBVA.

Sur les conseils de ce dernier et considérant que cette dérivation est inscrite comme un fossé, des bénévoles ont entrepris les travaux nécessaires à l'écoulement de l'eau.

Dans un premier temps, le lit a été creusé sur toute sa longueur à une profondeur d'un fer de bêche et deux en largeur. Il a fallu créer des méandres afin que l'eau prenne de la vitesse et ainsi entraîne les sédiments, évitant l'envasement. Un petit seuil en ciment a été démonté et un léger aménagement a été mis en place pour dévier l'eau du ru principal vers la dérivation.

Ce fossé qui peut sembler insignifiant permettait autrefois l'alimentation de petits lavoirs privés mais participait aussi au bon fonctionnement hydraulique du moulin de Courton le bas.

Une initiative au secours du patrimoine de notre village.



Hommage à Evelyne MAGNIEZ

EVELYNE,

L'école! ce fut ton premier engagement, d'abord au service des enfants ;

- les innombrables sorties scolaires , les ateliers dans les classes, la formation piscine afin d'accompagner les enfants dans leur apprentissage, le souvenir mémorable de la course de bateaux organisée avec la classe de Dominique Naud dans le ru du Dragon. Toujours disponible, avec le sourire et dans la bonne humeur, toujours bienveillante.
- Au service de l'école ensuite durant de nombreuses années déléguée de parents d'élèves. Les conseils d'école, souvent houleux, pendant lesquels tu défendais avec force les besoins des enseignants . Souvenir de ces débriefings chez toi autour d'un café où nous préparions les tracts, les affiches, les banderoles, les articles pour la presse ! Que de temps donné ! Il y eut aussi cette semaine incroyable pendant laquelle les parents occupèrent pendant une semaine la classe de Carole Pachot afin de faire pression sur la commune pour trouver une solution à l'exiguïté de sa classe.



C'est avec toi que le foyer rural connut ses heures de gloire. Tu en pris la présidence dès l'ouverture de l'espace Gérard Gauthier et tu fédéras autour de toi une équipe de bénévoles nombreux et dynamiques. Ateliers théâtre , couture, dessin, anglais pour adultes et enfants, gym, travaux manuels le mercredi matin, bibliothèque ! Cela fait encore rêver ! Les sorties à la patinoire pour les jeunes, les soirées jeux autour d'un buffet campagnard, les goûters musicaux pour les anciens, les sorties Nature et les nuits d'halloween.

Ce magnifique projet, c'est toi qui le portais donnant ton temps sans compter, souvent au détriment de ta vie de famille. Toujours la première à organiser, toujours la dernière à partir.

Après quelques années, tu passas le flambeau mais ce ne fut plus pareil et le foyer rural s'endormit pour toujours. Soit remerciée pour tous ces bons souvenirs, les franches rigolades du club théâtre et ton abnégation au service des autres. Dévouement et désintéressement furent ton fil conducteur.

Après quelques années pendant lesquelles tu retrouvais le monde du travail, tu décidas de participer à l'aventure communale.

Nouvelle aventure, nouveaux compagnons de route. Dès le départ, tu préviens Gilbert que tu seras un électron libre (comme tu aimais à le rappeler).

Ton premier engagement d'élue fut en direction des personnes âgées du village. Avec Béatrice, questionnaire en main, tu visites tous les anciens !. De jolies rencontres, des surprises, des déceptions mais encore une fois quelques fous rires.

La restauration des continuités écologiques: vaste sujet qui allait devenir ton combat d'élue. Comme toujours tu allais faire équipe avec Béatrice. Tu te savais emportée, parfois excessive. Tu savais que c'était improductif , tu avais l'honnêteté de le reconnaître et de passer la parole au bon moment. Tu suivais ton dossier, passant des heures devant ton ordinateur à chercher un bon angle d'attaque pour notre défense. Que d'heures passées en réunion, en rendez-vous, à rédiger des courriers, des articles.

Pour protéger notre village des ravages de ces directives européennes, tu acceptes de représenter la commune au syndicat SMBVA et tu en deviens membre du bureau. Comme toujours, tu es vigilante, engagée, révoltée. Cette fonction d'élue t'offre aussi le bonheur de célébrer les mariages de tes deux fils, Clément et Jérémy. Deux moments solennels et remplis d'émotions. Tu ne montrais jamais ta fragilité ni tes faiblesses. Ces jours-là, tes émotions de mère furent les plus fortes !. Tu étais parfois intransigente mais toujours juste. Tu avais des convictions que tu défendais âprement. Tu fus libre mais dévouée, avant toute chose, désintéressée, renonçant à ton intérêt personnel.

Tu reposes aujourd'hui dans le jardin que tu aimais tant, au pied du grand cerisier, en compagnie de tes écureuils.

TRAVAUX

Assainissement

Le 24 mai dernier, en présence d'Olivier Lavenka président de la communauté de commune du Provenois, Béatrice Belanger et Jean-François Nouzé ont assisté à la réunion sur l'étude de gouvernance de la prise de compétence assainissement collectif.

En janvier 2026 et conformément à la loi NOTRE , la compétence communale assainissement sera transférée à la Communauté de communes. Ce transfert est obligatoire et ne pourra pas être repoussé.

Sur les 39 communes de la Communauté de Communes, seules 19 sont concernées par cette prise de compétence, les 20 autres étant en assainissement non collectif.

L'étude se déroulera en trois phases:

1/ étude et collecte des données (mars-octobre)

Un questionnaire a été envoyé aux mairies concernées . Un rendez-vous a eu lieu en mairie de Saint-Loup-de-Naud le 24 juin avec le bureau d'étude.

2/ Mise à niveau des services (octobre 2024- mars 2025) A cette date le projet sera finalisé pour une mise en service dès janvier 2026.

3/ Accompagnement (mars 2025-avril 2026) mise en place d'outils de communication à destination des populations et accompagnements des habitants.

Le comité de pilotage se réunira tous les trois mois et sera constitué par les représentants des communes présents le 24 juin.

Il est envisagé de laisser un maximum de délégations opérationnelles aux communes afin de ne pas impacter le budget par un service technique dédié qui s'avérerait coûteux et potentiellement inefficace.

La communauté de communes, au titre de cette prise de compétence, reprendra l'actif et le passif financier des budgets assainissement des communes.

PRIX DU SERVICE:

Actuellement il est constaté une grande disparité des tarifs avec une moyenne autour de 2,50 €/ 3 € le m³ d'eau assainie. Il est envisageable de lisser les tarifs sur 20 ans afin que l'impact tarifaire soit supportable et compris par les habitants.

Le tarif de notre commune étant fixé par délibération du conseil municipal à 3,30 m³ d'eau assainie, les habitants ne devraient pas voir leurs factures impactées.

Nous espérons que ce maximum annoncé ne sera pas dépassé dans le futur !

TRAVAUX DE VOIRIE 2023-2024

Des routes de la commune à savoir rue de la Clavoise, chemin des Vieux Moulins, rue de l'ancien cimetière étaient en très mauvais état.

Leurs réfections étaient prévues après le raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal, au vu du coût exorbitant de ces travaux (passage deux fois sous le ru du Dragon et installation d'une pompe de relevage) et devant la réticence de l'Agence de l'eau pour l'octroi des subventions, a décidé d'anticiper la réfection de ces axes routiers

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise COLAS dans le cadre d'un contrat rural.

Rue de Clavoise

Avant

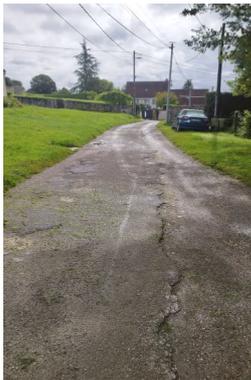


Après



Rue des Vieux Moulins

Avant



Après



Rue du Vieux cimetière

Avant



Après



Départ en retraite de « DOUDOU » employé communal depuis 26 ans



Pascal DEBARGE, plus connu sous le surnom de DOUDOU, a tiré sa révérence en ce mois de juin 2023.

Employé depuis juin 1997 en qualité d'adjoint technique polyvalent, Doudou a œuvré pour fleurir notre village, entretenir les espaces verts et les bâtiments communaux entre autres. L'heure de la retraite ayant sonnée, Doudou a fait valoir ses droits.

Toujours avec le sourire, il était le premier à rendre service en participant activement aux manifestations associatives et communales. Ce fut un réel plaisir pour nous élus de travailler en confiance avec lui. Doudou était plus qu'un employé, il devint au fil des années un ami.

Nous lui souhaitons une excellente retraite bien méritée.

Départ de Jean-Philippe PAVIC

Jean-Philippe PAVIC, arrivé en février 2022 pour renforcer l'équipe du service technique ne travaille plus pour la commune depuis mars 2024. Nous espérons que l'expérience professionnelle acquise lui sera bénéfique pour la suite de sa carrière. Nous lui souhaitons une bonne continuation.



RAPPEL



Bruit - nuisances

Les bruits de voisinage : le code de la santé publique, article R1337-7, prévoit une peine d'amende pour les contraventions de troisième catégorie :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 12h et de 14h à 20h, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (arrêté préfectoral de Seine-et-Marne n° 19ARS41SE du 23 septembre 2019).

Le brûlage à l'air libre étant interdit, les végétaux pourront alimenter un compost ou être apportés à la déchetterie.

Stationnement, circulation :

Partager l'espace public, c'est d'abord une question de bonne volonté... C'est notamment respecter les règles de stationnement. Sur le territoire de notre Commune, des places de stationnement sont disponibles. Il faut les utiliser et donc accepter de faire quelques pas !

Nous vous rappelons que la « dépose minute » devant l'école est interdite. Le Plan Vigipirate est applicable à tous les lieux publics et tout particulièrement devant les établissements scolaires.

Le stationnement gênant met la sécurité de tout usager du domaine public en danger et est passible d'une amende de 135 €, voire d'enlèvement du véhicule (stationnement en double file, à cheval sur le trottoir, comme sur le trottoir, sur les places dédiées aux personnes handicapées, devant les arrêts de bus, le long des bandes jaunes, au droit des bouches d'incendie, sur les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons...). Pour les employés communaux, il leur est difficile de mener à bien leurs tâches quand les voitures sont garées sur les trottoirs.

Toutes ces incivilités ont de réelles conséquences sur la circulation et la sécurité routière.

L'égavage des plantations en bordure de voie ou de chemin :

Nous vous rappelons que les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (articles 1382 et suivants du Code civil). Cette responsabilité peut être mise en jeu tant par la Commune que par les administrés qui s'estiment lésés (arrêté municipal AR-2024-006).

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage. En bordure des voies publiques, l'égavage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue.



ARRÊTÉ :

AR_2024_006

ELAGAGE OU L'ABATTAGE D'ARBRES

Le Maire de Saint-Loup-de-Naud,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,

Vu le code rural,

Vu le règlement sanitaire départemental,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux,

Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

ARRÊTE

Article 1 : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

Article 2 : Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Article 3 : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Article 4 : En bordure des voies communales, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer leur sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

Article 5 : En bordure des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévus aux articles 1 et 2 peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme d'un délai d'un mois.

Article 6 : En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement régit les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

Article 7 : Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins. Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, la commune les obligera à effectuer l'élagage ou l'abattage par toutes les voies de droit.

Article 8 : Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

Article 9 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 10 : M. le maire, M. le commissaire de Provins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis et publié dans la forme accoutumée

Article 11 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MELUN pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Loup-de-Naud, le 27 mars 2024

Le Maire, Gilbert DAL PAN

Urbanisme :

Vous pouvez consulter la carte communale sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



NOUVEAUX HABITANTS



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants de notre Commune.

Nous vous invitons à venir vous présenter en Mairie et pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

J'entretiens mon trottoir !



Merci pour votre participation à l'effort collectif et citoyen !

Balayage,
Désherbage,
Démoussage

"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"



BAFD

FORMATION GÉNÉRALE
du 16 au 24 novembre 2024
à Livry-Sur-Seine (77000)

Tarif externat :
500,00 €

inscription sur
www.ma-formation-bafa.fr

Renseignements sur
fr.ile-de-france@famillesrurales.org
ou au 01 64 06 13 76

Familles
rurales
Vivre mieux !
SEINE-ET-MARNE



Bientôt 16 ans ? pensez au RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF
CITOYEN
www.defense.gouv.fr/JDC



Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

AVIS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE

Le Conseil Municipal a décidé de fixer une aide aux familles dont les enfants, âgés de 5 (nés en 2019) à 16 ans (nés en 2008), pratiquent une activité culturelle ou sportive, de 50 € par enfant.

Pour bénéficier de cette aide, en 2024, il suffit de se présenter au secrétariat de Mairie muni d'un **R.I.B.**, d'une **copie du livret de famille** et de **l'original du justificatif de paiement** de l'activité concernée, sur lequel devra figurer les **nom et prénom de l'enfant concerné, impérativement avant le 31 juillet 2024.**



LA FLAMME OLYMPIQUE PROVINS

GRANDE JOURNÉE DE CÉLÉBRATION À PARTIR DE 10H

20 juillet 2024

Accès gratuit* aux 5 zones d'animations sportives et culturelles

Soirée aux bougies « LES LUEURS DU TEMPS »

à partir de 16h45

Pour plus d'infos : provins.net

*sauf spectacles et monuments payants

seine 77 & marne LE DÉPARTEMENT | Ville de Provins | PROVINS TOURISME | Communauté de Communes de PROVINOIS | 20.07.2024 PROVINS Flamme olympique

PanneauPocket au service des habitants de la commune



La commune de Saint Loup de Naud diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités.

Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

Disponible sur

Panneau Pocket

Votre mairie vous offre l'application PanneauPocket

Soyez les premiers informés de l'actualité de votre commune en téléchargeant PanneauPocket

Disponible gratuitement sur

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !

- Téléchargez l'application "PanneauPocket"
- Recherchez votre commune
- Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

© 2024 PANNEAUPOCKET. TOUTES LES DROITS RÉSERVÉS.

Partenaires officiels



PREVENTION

L'été approche et les insectes sont de sortie ! Pour éviter de vous faire envahir par les moustiques et les frelons, adoptez les bons gestes.

Signaler la présence du moustique tigre sur le portail
signalement-moustique.anses.fr

Plus d'informations sur le moustique tigre, les maladies associées et les conseils aux voyageurs sur
iledefrance.ars.sante.fr





NE LAISSONS PAS LE MOUSTIQUE TIGRE S'INSTALLER!

LES BONS GESTES À ADOPTER




LE MOUSTIQUE TIGRE

Nom scientifique : *Aedes albopictus*

Aspect : noir à rayures blanches

Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime

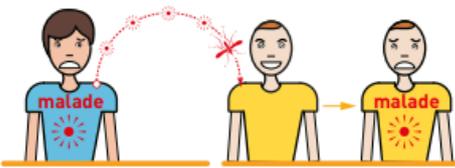
Lieux de vie : près des habitations, se déplace dans un rayon de 150m

Lieux de ponte : petites quantités d'eau stagnante

Reproduction : 200 oeufs par femelle en moyenne

CHIKUNGUNYA, DENGUE, ZIKA

Le moustique tigre peut être porteur de ces maladies et les transmettre à l'homme.

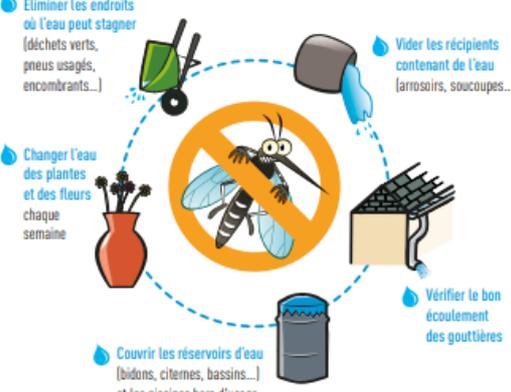


Le moustique tigre devient porteur de la maladie lorsqu'il pique une personne malade. Il la transmet ensuite aux autres personnes qu'il pique. Celles-ci deviennent malades à leur tour.

LES BONS GESTES À ADOPTER

La meilleure façon de lutter contre le moustique tigre est de supprimer les lieux de ponte pour empêcher qu'il ne s'implante.

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- Changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage
- Vérifier le bon écoulement des gouttières



CONSEILS AUX VOYAGEURS

- ✓ Dormir sous une moustiquaire
- ✓ Utiliser des produits répulsifs anti-moustiques (demander conseil à son pharmacien)
- ✓ Porter des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent les bras et les jambes

Dans les zones où le chikungunya, la dengue ou le zika circulent, il est recommandé de se protéger contre les piqûres.



FRELON ASIATIQUE

VESPA VELUTINA NIGRITHORAX

SIGNALEMENT

Que faire en cas d'observation ?

site : [Geonature IDF](https://geonature.idf.fr)

Qui contacter :

gdsa@apiculture77.fr

sites : [Apiculture77](https://apiculture77.fr)
[Fredon IDF](https://fredon.idf.fr)

Signaler l'espèce :

site : [Geonature IDF](https://geonature.idf.fr)



ESPÈCE À ÉLIMINER SYSTÉMATIQUEMENT → OUI

Identification de l'espèce

Biologie de l'espèce :

Hyménoptère d'environ 2,5 cm, corps noir avec sur l'abdomen, un cercle orange et un segment orange, face orange et pattes jaunes. Espèce diurne, mais active la nuit sur son nid

Cycle / identification des nids :

- Décembre à mars : hibernation
- Mars à fin avril : nid embryon (de la taille d'une balle de tennis), larves et environ 15 ouvrières
- Mars : nid primaire (de la taille d'un ballon de foot), 300 frelons
- Juillet : nid secondaire (15 à 30 m de hauteur), jusqu'à 6 000 frelons.
- Septembre : apparition des individus sexués. Les fondatrices fécondées quittent le nid de fin septembre à fin novembre
- Décembre : mort de la colonie

Milieux

- Zone urbaine ou semi-urbaine
- Proche de points d'eau

Impacts économiques, sanitaires et environnementaux

- Impact important sur la filière apicole
- Impact sur la biodiversité : une colonie consomme en moyenne 10 kg d'insectes sur une année
- En concurrence avec des espèces locales comme le « Frelon Crabre »
- Danger pour l'homme avec un risque allergique en cas de piqûre



Vigilance

- Ne pas approcher des nids à moins de 5 m
- Ne pas intervenir vous-même pour la destruction des nids
- Attention, lors de la taille de haies à la présence de nids à portée de main, notamment dans l'espace urbain
- En cas de piqûre attendre au moins une demi heure pour évaluer la situation (ne conduisez pas et surveillez les plus fragiles)

Stratégie de gestion

Abondance	Méthodes de gestion											
	J	F	M	A	M	J	JT	A	S	O	N	D
Faible (nids embryon)	Pose de pièges attractifs et sélectifs de fabrication artisanale. Les pièges doivent être contrôlés et renouvelés régulièrement											
Moyenne (nids primaires)	Retrait des nids avec des protections efficaces et des outils adaptés Attention les nids primaires sont les plus dangereux car à hauteur d'homme (dans des haies, par exemple)											
Élevée (nids secondaires)	N'intervenez pas vous-même ! Il faut des équipements adéquats (équipements de protection individuels (EPI) spécifiques et équipement de travail en hauteur si le nid est en hauteur)											

VIE ASSOCIATIVE

« Anim'Village »

Anim'Village est une association créée dans le but de proposer aux habitants de la commune des activités, des sorties, des repas... Nous essayons d'être la plus dynamique et variée que possible. Nous avons à cœur de passer des moments conviviaux, d'échanges et de partages. Tout cela toujours dans la bonne humeur ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dans notre joyeuse équipe ; alors n'hésitez pas à nous rejoindre !

Nos actions passées

MARCHE DE NOEL 2 décembre 2023

Comme chaque année, le marché de Noël a eu lieu dans la cour de l'école avec ses nombreux exposants variés, sa traditionnelle tartiflette et son vin chaud ! Une conteuse, ainsi qu'un atelier de fabrication d'objet et la venue du père Noël ont ravi les plus petits (et les plus grands !).



Ce fut une belle journée et nous avons eu la chance de ne pas avoir de pluie !



SOIREE CHOUCROUTE 2 MARS 2024

Pour cette seconde édition de notre repas sur le thème alsacien, nous avons fait de nouveau salle comble. Le repas fut particulièrement apprécié ainsi que l'ambiance très festive « Ein Prosit ! » !





ŒUFS DE Pâques 1 AVRIL 2024

Cette année encore, ce n'est pas moins de 60 enfants qui ont pu profiter de la chasse aux œufs de pâques co-organisée par Anim'village et la municipalité.

Une fois tous les trésors retrouvés nous avons pu partager un pot de l'amitié.



NETTOYONS LA NATURE 4 mai 2024

Pour cette nouvelle édition de nettoignons la nature suivie d'une auberge espagnole dans la cour de l'école ; de rares mais efficaces habitants se sont joints à notre joyeuse équipe pour un moment éco-responsable. La météo étant capricieuse cela a certainement découragé les autres ...

Nos actions à venir

RANDONNEE BUCOLIQUE 22 septembre 2024

Nous vous proposerons une balade dans et autour de notre village, agrémentée d'informations historiques, culturelles et anecdotiques sur celui-ci.

ATELIERS DES LUTINS DE NOEL (septembre octobre novembre)

Comme tous les ans nous rouvrirons les ateliers des lutins pour fabriquer quelques décors pour Noël qui agrémenteront le village. Bricoleur ou pas, vous êtes tous les bienvenus ! Les dates restent à définir.

Nous avons été sidérés par le vol de certaines de nos décorations ! En effet, ces décorations n'ont pas de valeur pécuniaire mais c'est du temps et de l'investissement de la part des bénévoles. Nous continuerons à créer des décors et espérons vivement que celles-ci resteront en place !



HALLOWEEN 31 octobre 2024

Nous organiserons une chasse aux bonbons dans les rues du village suivie d'un goûter à l'espace Gérard Gauthier.



SOIREE BATEAU MOUCHE A PARIS 16 novembre 2024



Nous vous proposerons un voyage tout compris bus -bateau mouche avec repas au départ de Courton le haut pour une soirée féérique à PARIS.

INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOEL 30 novembre 2024

Ce jour-là, tous les lutins et autres volontaires installent les décorations de Noël dans le village pour embellir notre quotidien à tous.



MARCHE DE NOEL 7 décembre 2024

Nouvelle édition de notre manifestation phare.

Exposants variés, conteuse, passage du père Noël etc...



*Une partie des lutins
en question !*

Nous espérons vous voir nombreux à nos différentes manifestations !





LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

Le samedi 22 juin 2024, «Anim'Village» a fêté la musique comme il se doit !

Environ 150 personnes sont venues profiter d'un concert en live des Tronches de Brie (composé d'une chanteuse, d'un guitariste, d'un pianiste, d'un bassiste et d'un batteur) que nous remercions chaleureusement pour leur superbe prestation.

Ce fut une belle soirée avec, ce qui n'était pas sûr du tout, un ciel bleu !!! Un réel plaisir pour l'association de voir l'Espace Gérard Gauthier animé par toutes les personnes (petites et grandes !) présentes ; venues partager un repas au rythme des titres des Beatles, de Supertramp, de Toto, d'ACDC, de Christina Aguilera et bien d'autres encore... !

Un grand merci aux bénévoles pour l'aide apportée pour l'installation, la préparation du repas, le service et le rangement car sans eux, cette soirée n'aurait pu avoir lieu.

Un moment festif, de partage et de bonne entente comme on les aime !

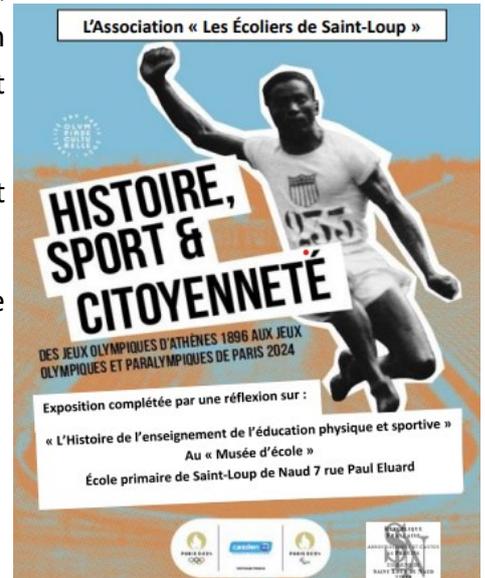


« Les écoliers de Saint Loup »

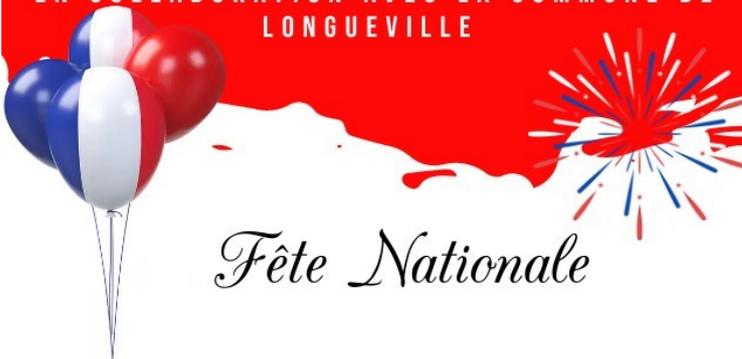
Mercredi 26 juin, au musée d'École avait lieu le vernissage de la nouvelle exposition *Histoire-Sport et citoyenneté* mise à disposition de l'association « Les Ecoliers de Saint Loup » par la CASDEN et complétée par un travail sur l'enseignement du sport à l'école.

Cette exposition est ouverte au public, au musée d'école les 6, 13 et 27 juillet de 14h à 17h ou sur rendez-vous au 06 82 42 84 23.

Elle sera ensuite présentée dans les communes de Poigny et de Savins.



EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNE DE LONGUEVILLE



Fête Nationale

Feu d'artifice

Le samedi 13 juillet 2024
23h00 -
Stade Rémy Damande

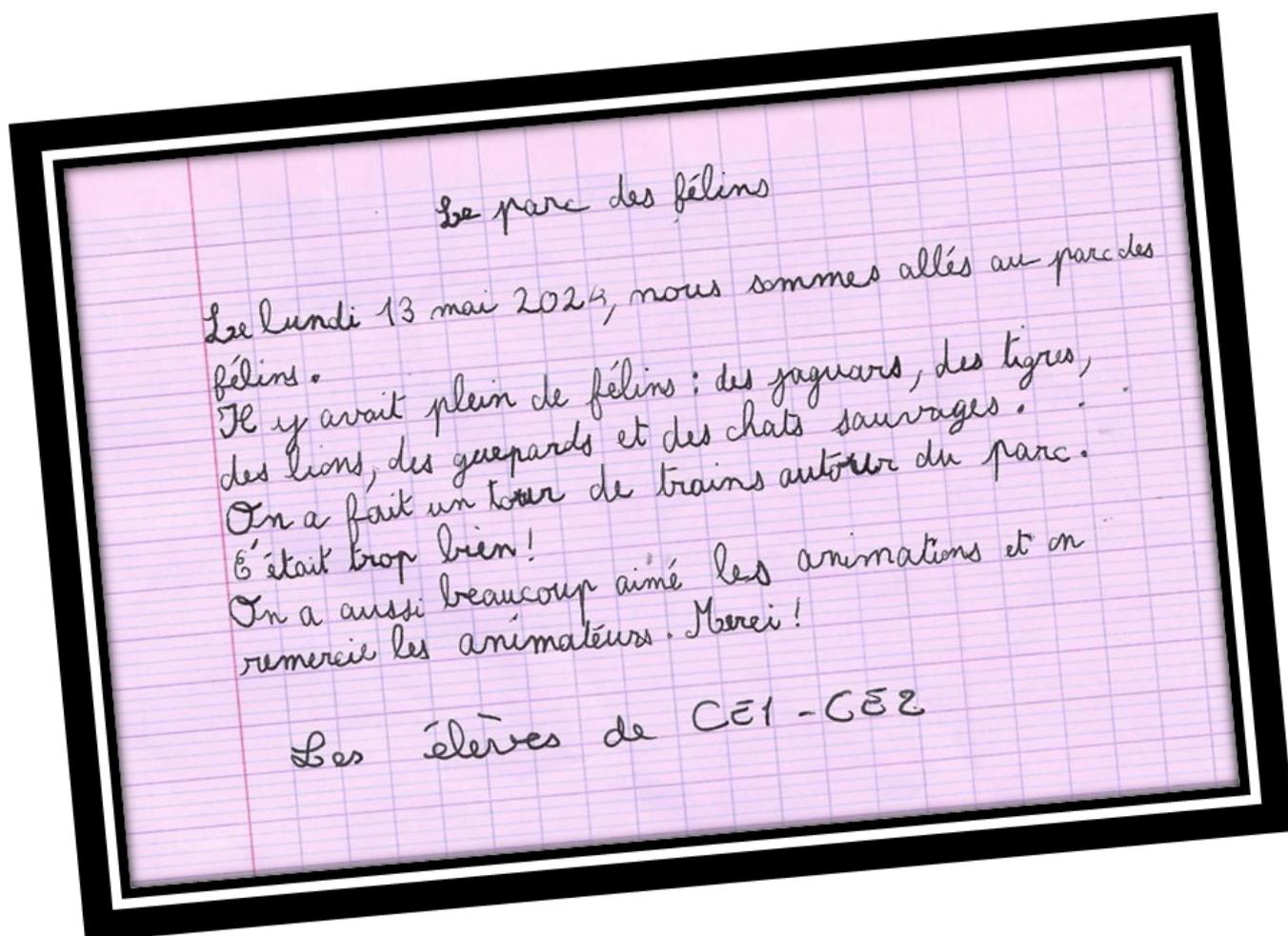


La vie de l'école

Dans le cadre de notre second semestre de classe, les thématiques principales ont été notre visite au parc des félins et, bien entendu, les jeux olympiques.

Voici des petits extraits de nos activités autour de ces deux grands thèmes du moment..

- Un jeu de cartes sur les familles des félins a été créé et utilisé en classe de maternelle. (Stéphanie Proth)
- Deux chansons à gestes ont été apprises en GS / CP. Vous trouverez le QR code sur chacune pour vous entraîner chez vous. (Carole Pachot)
- La classe de CM a inventé un Haka qu'ils ont présenté lors des Olympiades organisées à Provins. Ce fut l'occasion pour chacun de s'exprimer corporellement mais aussi, en amont, trouver des mots ou des émotions en lien avec ce rituel tribal afin de constituer un champ lexical riche le qualifiant. (Claire Soudant et Adam Aber)
- La classe de CE vous présente ci-dessous leur visite au parc des félins. (Vanessa Boyer)



Sortie au parc des Félines à Lumigny Petite et Moyenne Sections

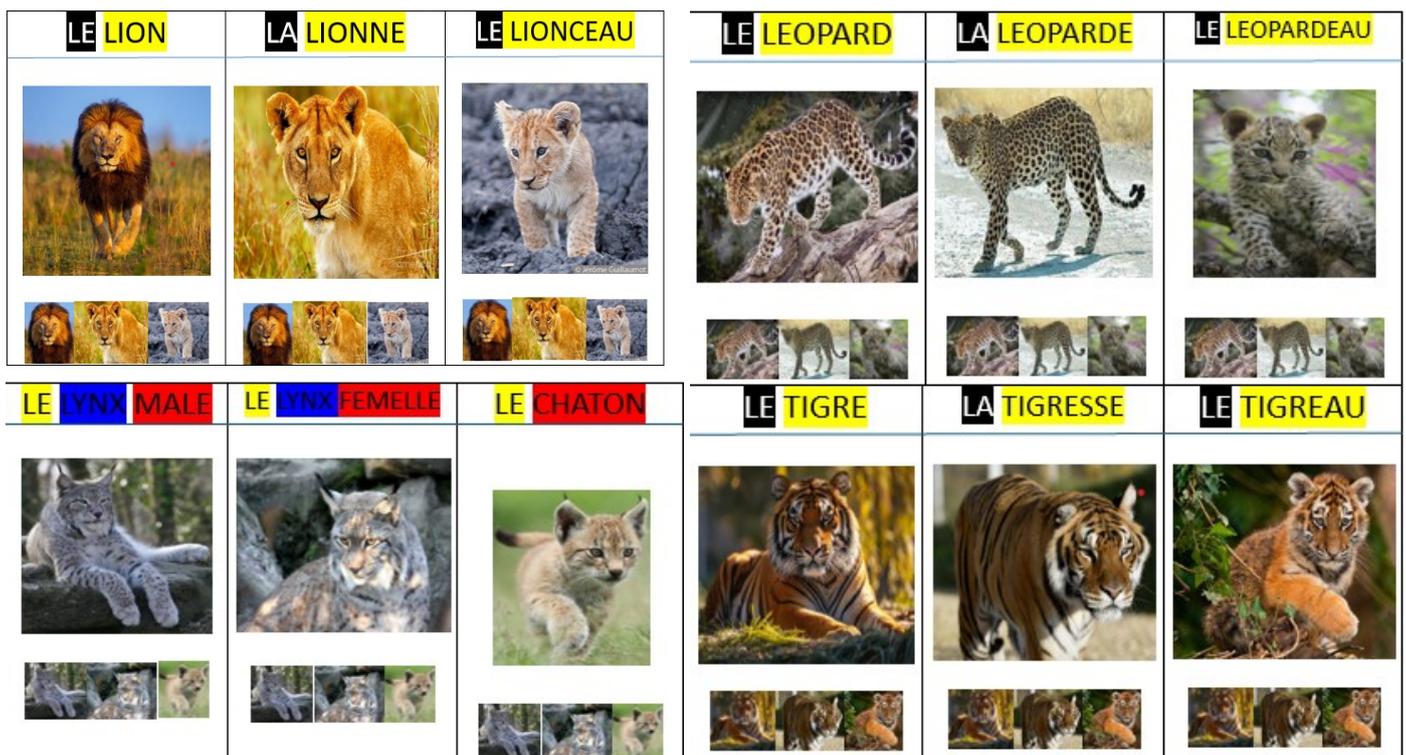
Dans l'optique de la sortie au parc des félins, j'ai créé pour la classe un petit jeu des 7 familles basé sur les félins que nous allons voir dans le parc. Les enfants ont dans un premier temps observé les félins et verbalisé leur nom à l'aide des adultes présents à la sortie.

Dans un second temps, je leur ai présenté le jeu en classe. Ils ont pour la plupart reconnu les félins et ont essayé de verbaliser de nouveau leur nom à l'aide de leurs souvenirs (en petit groupe).

Pour finir, nous avons mémorisé à l'aide du jeu à proprement parlé. Les élèves ont bien compris que ces gros félins appartiennent à la même famille que le chat domestique, d'autant que certains petits sont appelés 'chatons'. Ils ont aussi compris qu'il y avait une certaine logique annexe dans l'appellation des petits : les 'eau' apportés à la fin du mot pour désigner certains d'entre eux (guépardeau, léopardeau, tigreau).

Ils continuent à y jouer.

Stéphanie Proth, maîtresse des petites et moyennes sections



LE SERVAL	LA CHATTE	LE CHATON
 	 	 

LE PUMA MALE	LE PUMA FEMELLE	LE BEBE PUMA
 	 	 

LE GUEPARD	LA GUEPARDE	LE GUEPARDEAU
 	 	 

Les jeux olympiques avec Léa, Alexandre et Kristel (chanson à gestes)

La flamme olympique
Est emblématique
Et sur le drapeau
Il y a 5 anneaux



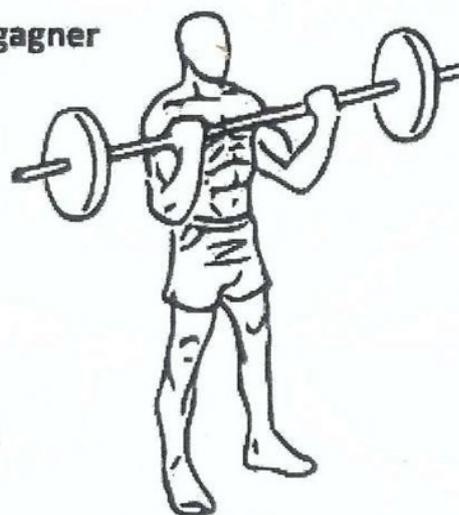
REFRAIN

**Les jeux olympiques
C'est le bonheur de participer**

Les jeux olympiques

Sois le meilleur si tu veux gagner

Y a les jeux d'hiver
Y a les jeux d'été
Prenons les altères
Pour être bien musclé



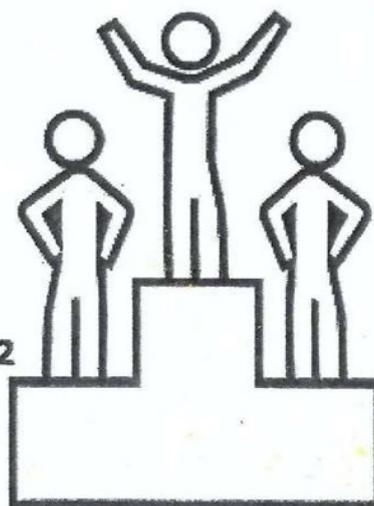
REFRAIN

Une médaille d'or
Une médaille d'argent
Une médaille de bronze
Pour les 3 gagnants



REFRAIN

Et sur le podium
On les applaudit
Bravo les champions
Vous avez réussi



REFRAIN X2



Le coin des enfants

Recette à faire

Nous vous proposons un gâteau au yaourt, pomme et chocolat.

Les ingrédients :

- ⇒ - 3 [oeufs](#)
- ⇒ 1 yaourt nature
- ⇒ 2 pots de yaourt de sucre
- ⇒ 3 pots de yaourt de farine
- ⇒ 1/2 pot d'huile
- ⇒ 1 sachet de levure chimique
- ⇒ 2 belles pommes (ici des goldens)
- ⇒ 1 poignée de [pépites de chocolat](#)



La préparation :

- Préchauffer le four à 180°C.
- Mettre dans un saladier les œufs, le yaourt et le sucre et mélanger.
- Incorporer petit à petit la farine et la levure. Ajouter l'huile et mélanger à nouveau. Verser la préparation dans un moule à manqué beurré.
- Éplucher les pommes et le couper en 8 quartiers. Disposer les morceaux de pommes sur la pâte du gâteau et parsemer de pépites de chocolat.
- Enfourner pour 30 à 40 minutes à 180°C.

Vérifier la cuisson en plantant la pointe du couteau, lorsqu'elle ressort sèche c'est cuit. Démouler le gâteau et le laisser refroidir sur une grille.

Maintenant que c'est prêt, dégustez !



Mini-jeux

Les mots mêlés : Barre ou entoure les mots



Mots mêlés Plage

(mots cachés à l'horizontal et à la verticale)







Liste de mots:

- NAGER
- PLAGE
- SABLE
- CHÂTEAU
- SEAU
- MER
- POISSON
- ALGUES
- GALETS
- COQUILLAGES
- BATEAU
- MÉDUSES
- MOULES
- CREVETTES
- CRABE
- MARÉE
- PELLE
- MOUETTES
- VAGUES
- PARASOL

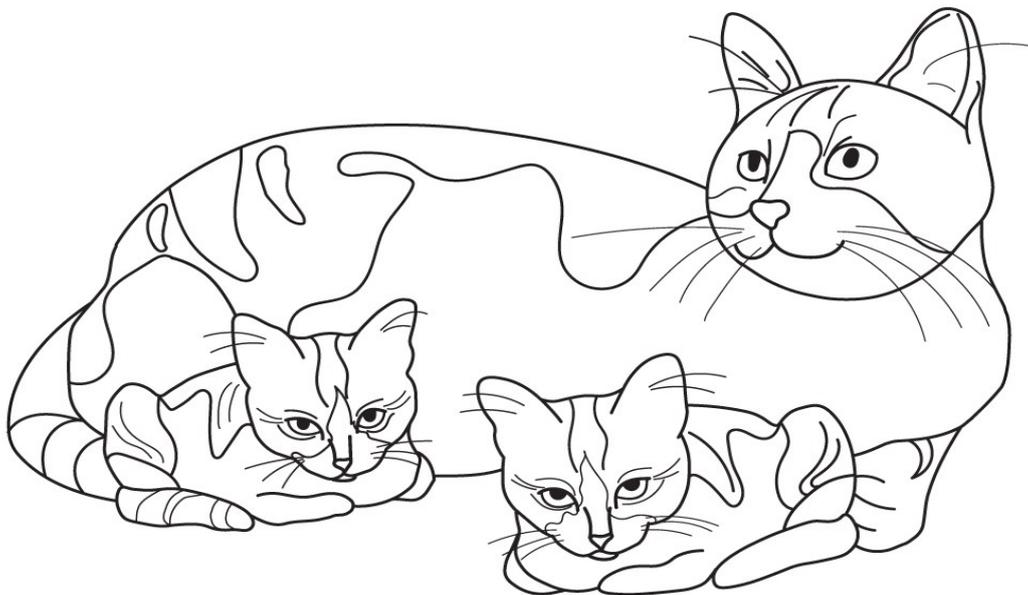
H	B	F	R	M	G	C	I	A	G	I	G	U	O	D	C	K	P	M	D
L	E	Y	T	E	C	R	G	V	E	F	S	S	N	Z	V	O	E	S	P
N	A	G	E	R	D	E	G	L	T	H	E	A	P	D	L	K	L	R	K
I	L	I	N	M	M	V	A	M	F	P	E	B	M	Q	M	I	L	C	Y
Ç	G	W	P	C	E	E	L	O	E	D	H	L	H	X	A	K	E	C	L
A	U	F	T	P	P	T	E	U	G	A	Ç	E	F	N	R	F	C	R	H
B	E	Ç	H	E	A	T	T	E	P	W	I	B	A	T	E	A	U	A	J
J	S	W	S	N	R	E	S	T	S	C	O	F	B	E	E	S	M	B	D
W	F	W	Z	D	A	S	J	T	C	H	A	T	E	A	U	E	N	E	F
V	A	G	U	E	S	B	M	E	P	L	A	G	E	T	S	E	A	U	P
V	D	K	R	P	O	I	S	S	O	N	M	O	U	L	E	S	X	D	P
N	G	X	B	G	L	I	V	M	E	D	U	S	E	S	Q	A	G	A	E
R	C	J	X	U	V	U	J	V	X	T	C	D	T	P	P	D	Z	P	A
J	K	D	C	O	Q	U	I	L	L	A	G	E	S	L	R	P	N	S	L
I	B	I	J	T	K	Q	Ç	V	Q	Q	D	B	Ç	J	B	L	Ç	C	R







Coloriage : Colorie avec les couleurs de ton choix pour finir le dessin.



COOL2BKIDS.COM

ÉTAT CIVIL 2023/2024 :

NAISSANCES :

16 janvier 2023	LAURENS BEAUDEUX Abygaïl	13 octobre 2023	MARTIN DOS SANTOS Livia
7 mai 2023	FROMONT Lyam	9 novembre 2023	COCHET OLIVIER Ayden
17 mai 2023	ABER LÉCAILLE Taodan	20 janvier 2024	SILVA DE VASCONCELOS Anna
8 août 2023	BIGORNE Elena	8 juin 2024	VIRY Maëlo
8 septembre 2023	BANDRY Mayane		

MARIAGES :

26 août 2023	BOSSÉ Gaël - ANDREUX Cindy
30 septembre 2023	SCHEMID André - GUENOT Evelyne
11 mai 2024	CEREJO Nelson - GONCALVES Nidia
8 juin 2024	COSTA Gaëtan- WOLAN Amélie
8 juin 2024	DEPENN Michaël - IDOMENEE Vanessa

DÉCÈS :

10 janvier 2023	JILCOT André	13 février 2024	GAY épouse MAGNIEZ Evelyne
24 février 2023	VITEL Johann	29 février 2024	LEROY épouse BASSOT Catherine
30 octobre 2023	SCIASCIA Servio	16 mars 2024	PIERRE épouse ALCAYDE Noëlle
16 novembre 2023	BACQUET Pierre	25 avril 2024	LESAGE Fabrice
29 novembre 2023	MILLOT Claude		

Vous avez toujours la possibilité d'être reçu, sur rendez-vous, par un élu, même en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat.

La Mairie

Rue Paul Eluard
Courton Le Bas
77650 Saint Loup de Naud

Site internet : www.saintloupdenaud.fr

Accueil du public :

Lundi : 14h30-18h-Mardi : 10h-12h
Mercredi et Vendredi : 10h-12h et 14h30-18h
Fermé le jeudi

Téléphone : 01 64 08 62 58—Numéro d'astreinte : 06 89 57 42 17

Adresse mail : secretariat@saintloupdenaud.fr